L'Entretien Prénatal Précoce (EPP)

Une consultation obligatoire

Proposer l'EPP en moins de 2 minutes et orienter vos patientes si vous ne le réalisez pas



1 Présenter l'EPP

- Une consultation de **45 minutes à 1h** à réaliser **à partir du 4°mois.**
- Possibilité de la faire **seule** ou **accompagnée**.
- Entretien **pris en charge à 100%** par l'assurance maladie.

2 Informer sur les bénéfices

- **Discussion libre, centrée sur vous et votre bébé**, avec un professionnel spécialiste de la grossesse.
- Bon moment pour faire le point sur **votre situation médicale, émotionnelle et familiale** et parler :
  - du **bébé** et savoir si tout va bien;
  - de **l'accouchement**, du projet de naissance;
  - de l'**allaitement**;
  - du **retour à la maison**.

\+ Selon vos besoins et envies, la sage-femme pourra **vous orienter vers d'autres ressources** comme par exemple:

⟶ des **cours de préparation** à la parentalité et à la naissance;

⟶ des **professionnels spécialisés** (diététicien, tabacologue, psychologue, kinésithérapeute, ...)

3 Réorienter vers une sage-femme

- **Inviter la patiente à effectuer l'EPP avec sa sage-femme référente**

Si elle n'a pas de sage-femme référente, proposez-lui une sage-femme parmi **vos contacts** ou **consulter l'annuaire santé sur Ameli.fr** (ou en scannant le QRcode suivant).

!!

Si la patiente est multipare, n'hésitez pas à axer la discussion sur:

- ce qui a pu être difficile à gérer durant la ou les précédentes grossesses, accouchements et/ou post-partum
- l'arrivée d'un nouvel enfant : quelle place pour chacun?